

Pôle Développement des Entreprises  
& des Territoires – Appui aux Territoires  
PR - 2024 – 002

**GRAND CLERMONT**  
Monsieur Dominique ADENOT  
Président  
72 Avenue d'Italie  
63000 CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, le 19 février 2024

Objet : *SCOT du Grand Clermont – Modification n°8 - Avis de la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole*

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre courriel en date du 24 novembre 2023 concernant la modification n°8 du SCOT du Grand Clermont pour lequel vous consultez la Chambre de Commerce en tant que personne publique associée.

Lors de l'examen attentif du présent dossier, nous avons bien noté que cette présente modification concerne deux EPCI :

- Clermont Auvergne Métropole, pour lequel la demande porte sur l'implantation d'une activité industrielle stratégique (sur 12 ha) pour le territoire sur le Parc de Développement Stratégique (PDS) « Parc Logistique Clermont-Auvergne » et la suppression des surfaces classées en phase 1 (12 ha) sur le Parc de Développement Stratégique (PDS) « Parc de Sarliève Nord » ;
- Mond'Arverne Communauté, qui souhaite réorganiser les Zones d'activités Communautaires d'Intérêt Local (ZACIL) présentes sur son territoire, en redéployant les surfaces autorisées et leur phasage.

L'objectif de ces modifications est de faciliter la mise en œuvre de projets d'aménagement pour accueillir de nouvelles activités sur le territoire, mais aussi de proposer une diminution des surfaces autorisées afin de maintenir des surfaces en exploitation agricoles ou en espaces naturels.

Ainsi, sur le Parc de Développement Stratégique (PDS) « Parc Logistique Clermont-Auvergne », cette modification permettra d'accueillir sur un terrain de 12 ha, l'une des principales usines de transformation de la filière de valorisation de déchets d'aluminium du Groupe EUROPLASMA avec la production de pièces forgées en aluminium et aluminium-composite à destination des secteurs stratégiques (médical, sécurité civile, automobile, industriel et aérospatial). Cette usine permettra, à terme, la création d'environ 200 emplois directs sur le territoire.

Sur un plan technique, nous avons bien noté que le SCOT du Grand Clermont a inscrit une extension du Parc Logistique de 50 ha dont 25 ha en phase 1 et 25 ha en phase 2. La présente modification du SCOT propose de transférer 12 ha du Parc Logistique de la phase 2 vers la phase 1 afin de rendre ce foncier, plus propice à l'accueil de ce projet industriel, immédiatement disponible.

A ce titre, la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole ne peut qu'encourager l'accueil d'un tel projet industriel stratégique, dont on peut attendre de fortes retombées économiques, directes et indirectes, pour le territoire en général, et le Grand Clermont tout particulièrement.

Concernant le Parc de Développement Stratégique (PDS) « Parc de Sarliève Nord », la modification prévoit de supprimer 12 ha de surfaces classées en phase 1. La CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole a bien noté les enjeux de préservation d'espaces verts (agricoles ou naturels) dans ce secteur de Sarliève Nord, dont l'accès routier n'est, au demeurant, pas forcément adéquat.

Néanmoins, la CCI souhaite alerter sur l'importance de **conserver le maximum de foncier à vocation industrielle**, dès lors qu'il est déjà au SCOT, afin de ne pas obérer le **développement économique et les perspectives de réindustrialisation** sur le Grand Clermont dans les prochaines années.

Concernant les Zones d'activités Communautaires d'Intérêt Local (ZACIL) de Mond'Arverne Communauté, nous avons bien noté :

- la suppression de la ZACIL « Le Daillard » à Mirefleurs (6 ha) inscrite au SCOT car les études préalables ont mis en lumière des frais de viabilisation et de fouilles archéologiques préventives qui rendent le coût d'aménagement rédhibitoire pour une commercialisation à vocation artisanale ou de petite industrie. Ces 6 ha seront maintenus pour l'activité agricole.
- la réorganisation des surfaces sur la ZACIL « Cheiractivités 2 » à Tallende ayant un potentiel d'extension inscrit au SCOT de 18 ha avec une réduction de cette extension à 12 ha.
- la réduction de 5,5 ha de l'extension de la ZACIL « Les Meules » à Vic-Le-Comte, initialement prévue au SCOT pour accueillir des d'activités artisanales et de petite industrie. Les 5,5 ha retirés seront ainsi maintenus pour l'activité agricole.

La CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole n'a pas de remarque particulière à formuler sur la suppression de la ZACIL « Le Daillard » à Mirefleurs (6 ha) au regard des contraintes avancées.

La réorganisation des surfaces sur la ZACIL « Cheiractivités 2 » à Tallende avec une réduction de 4 ha de ce potentiel d'extension paraît également bien justifiée par rapport à la proximité d'un lotissement avec des habitations et des risques de nuisances. La CCI est, toutefois, favorable pour conserver l'inscription des 12 ha au SCOT et préserver l'avenir et les besoins de foncier économique à vocation industrielle dans un territoire idéalement situé entre les deux grands bassins économiques (Clermont-Ferrand & Issoire).

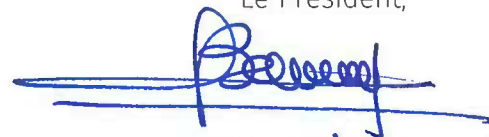
Aussi, la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole émet un avis favorable concernant les évolutions envisagées sur Clermont Auvergne Métropole et les 2 points ci-dessus sur Mond'Arverne Communauté de cette modification n°8 du SCOT du Grand Clermont.

En revanche, la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole émet un avis très réservé sur la réduction de l'extension de 5,5 ha de la ZACIL « Les Meules » à Vic-Le-Comte, ville-centre en expansion, de 5.325 habitants (INSEE 2023), inscrite au programme « Petite Ville de demain ».

En effet, la CCI doute fortement de la pertinence de réduire le foncier économique disponible, d'ores et déjà inscrit au SCOT, sur la commune de Vic-Le -Comte, qui pourrait bénéficier d'un essor lié à de nouvelles demandes d'implantations, dans le sillage de l'arrivée de l'imprimerie de la Banque de France. Cette modification, en supprimant toutes réserves foncières risque, ainsi de condamner radicalement le développement d'entreprises locales et l'accueil de nouvelles entreprises artisanales et de petite industrie sur le territoire de Mond'Arverne Communauté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président,

A blue ink signature of Claude BARBIN, written in a cursive style, positioned above a horizontal line.

Claude BARBIN.

Copie à : Mr Antoine DESFORGES, Maire de Vic-Le-Comte

